

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL**  
**3 juillet 2014**

Le trois juillet deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mil quatorze s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Etaient présents : Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL, Geneviève CAIN, Jean-Michel WETZEL, Chantal CANALE, Dominique SOARES, Serge DONY, Alain LETOLLE, Sandrine BLANCHARD, José RUIZ, Marie-Thérèse COILLOT, Pascal ROUVIERE, Jean-Louis GRENIER, Pierrette CARBONNEL, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Claudine BACQUÉ, Roger BOUCHEZ.

Absents représentés : Céline BERTHELIN représentée par Geneviève CAIN  
Armanda FALCO ABRAMO représentée par Daniel BEDEL  
Brigitte VALLEE représentée par Dominique SOARES  
Catherine HENDRICKX représentée par Guy DHORBAIT

Secrétaire de Séance : Chantal CANALE

Avant de procéder au vote du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014, monsieur le maire demande s'il y a des observations à faire.

1° Observation de monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER : *lors du conseil du 5 juin, il est retranscrit dans les questions diverses : « s'étonne que la Communauté de communes n'ait pas indiqué l'évaluation de l'extension de la Zone d'Activité » : ça ne veut rien dire.*

*J'ai seulement dit que l'extension de la ZAC qui est du ressort de l'intercommunalité est importante pour le développement économique de Boissy et ses emplois.*

*J'ai demandé où en étaient les travaux prévus – plus de 80 000 euros – qui étaient retardés car il semblait y avoir un problème de délimitation des terrains. Je n'ai pas eu de réponse.*

2° Intervention de monsieur Guy DHORBAIT : *« pour faire suite au communiqué de monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, inséré dans le compte rendu du conseil municipal du 5 juin sur les dires de madame CAIN lors du conseil du 28 avril, je tiens à signaler que si les propos de madame CAIN sont inadmissibles comme le prétend monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, les interventions de monsieur FONTAINE à l'égard de certains élus le sont aussi.*

*De plus, monsieur FONTAINE avait déclaré en mairie, le matin du 5 juin qu'il mettrait « le bordel » au conseil ce soir.*

*Dans ces conditions comment ne pas avoir de répliques ?*

*Et comment, avec de tels propos, peut-on travailler ensemble ?*

*Il serait bon que chacun puisse se respecter ! »*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les exposés, approuve à l'unanimité et signe le procès-verbal de la séance du 3 juin 2014.**

**LETTRES DIVERSES**

**Le conseil municipal prend connaissance :**

- D'une carte de remerciements de la famille LETOLLE pour les témoignages de sympathie et le réconfort de la présence de certains élus à l'occasion du décès de monsieur René LETOLLE.
- D'une lettre de remerciements de l'association philatélique de Coulommiers et environs pour la subvention accordée par le conseil municipal à l'occasion du déplacement des jeunes exposants à Poitiers.
- D'une lettre de remerciements de madame et monsieur José PACHOT pour le prêt du matériel par la commune, le 15 juin dernier.
- D'une lettre de madame Françoise SOYER adressant ses félicitations aux services techniques de la ville pour les travaux, le fleurissement et l'entretien de la commune. Elle fait remarquer que depuis quelques mois la commune est de plus en plus accueillante avec des améliorations apportées pour le bien-être de tous.

- D'une lettre de madame Laurence PICARD, conseillère générale de Seine-et-Marne, faisant part de l'octroi de la somme de 4 418,05 € dans le cadre de la répartition du produit 2013 de « Amendes de Police ». Cette participation financière a été demandée pour l'implantation de deux radars pédagogiques.

## **Urbanisme**

### **2014/088**

#### **LEVÉE D'ALIGNEMENT RUE DE LA VACHERIE**

Monsieur Jean-Michel WETZEL, adjoint chargé de l'urbanisme expose :

« L'alignement a pour but de déterminer la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines et permet ainsi de prévoir l'évolution des voies (élargissement ou, cas plus rare, rétrécissement).

La ville de Boissy-le-Châtel possède des plans d'alignements communaux. Or certains de ces documents datent de 1897 et n'ont jusqu'à présent subi aucune modification.

Certains alignements ne sont toujours pas réalisés et sont donc appliqués dans les documents d'urbanisme. Toutefois, comme les plans datent de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, leur objet n'est pas toujours en cohérence avec les besoins actuels.

Ainsi une SCI a fait l'acquisition de la parcelle située au 4, rue de la Vacherie, référence cadastrale AM 610.

Les parcelles AM 612 et 613 correspondent à l'alignement prévu à l'origine, et on peut estimer que l'alignement prévu ne correspond plus aux besoins pour les motifs suivants :

- Mise en sens unique de la rue de la Vacherie partie haute ;
- Création d'un « ralentisseur naturel » lié à l'étranglement occasionné par le bâti existant (hangar) ;
- Coût d'acquisition et de démolition du bâti existant (hangar) ».

Pour ces motifs, le maire propose que le conseil municipal décide de la levée de l'alignement entre les points repères 2 et 6 du plan d'alignement de la traversée de Boissy-le-Châtel à la Vacherie – Chemin vicinal de petite communication n° 1<sup>er</sup>.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix avec 3 contre (Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE et 2 abstentions (Claudine BACQUÉ et Roger BOUCHEZ) accepte la levée d'alignement.**

Observation de Denis SARAZIN-CHARPENTIER :

- *Ce projet de délibération n'a pas été étudié en commission de l'urbanisme.*
- *Il faut un seul régime pour tous, égalité devant le droit : le propriétaire du lot juste en dessous de la parcelle 116 s'est mis à l'alignement quand il a eu à refaire son mur.*
- *Si on fait une exception, je propose qu'on la fasse pour ceux qui se sont réalignés rue des Carrières par exemple.*
- *Il est dit que le règlement sur les alignements est ancien. Qu'est-ce qu'on attend alors pour le réviser, alors que la population de Boissy a plus que triplé depuis ces mises en alignement et que le POS a été révisé en PLU.*

## **Institutions et vie politique**

### **2014/089**

#### **AVIS SUR LE PROJET DU SAGE DES 2 MORIN**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie.

Le territoire du SAGE des Deux Morin concerne 175 communes dont la commune de Boissy-le-Châtel.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, la commune est consultée pour avis sur le projet de SAGE des Deux Morin. Cet avis doit intervenir dans

un délai de 4 mois suivant la réception de ces documents. Pour la commune de Boissy-le-Châtel, cet avis doit intervenir avant le vingt-huit juillet 2014.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et adopté par cette dernière en date du 13 janvier 2014.

L'avis porte sur les documents constitutifs du projet de SAGE, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui définit les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
- Le Règlement qui définit les priorités d'usage de la ressource en eau et les mesures nécessaires à la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- L'Evaluation environnementale qui montre les éventuelles incidences du SAGE sur les composantes de l'environnement et les mesures prévues pour les compenser.

Monsieur le maire précise que la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers s'est prononcée pour un portage du SAGE par un syndicat mixte local à l'échelle du territoire du SAGE le 23 décembre 2013. Elle a émis un avis favorable sous réserve que :

- Les maîtres d'ouvrage ne soient pas contraints de réaliser les travaux préconisés ;
- Les participations financières au SAGE ne soient pas en hausse ;
- Les recommandations listées dans le règlement ne deviennent pas des obligations.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix avec 1 abstention (José RUIZ) donne un avis favorable avec les mêmes réserves que la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.**

Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Claudine BACQUÉ, Roger BOUCHEZ émettent un avis favorable avec les mêmes réserves que la Communauté de Commune du Pays de Coulommiers et sous réserve que les observations ci-dessous soient prises en compte :

Sur le SAGE

- Sur le rapport de présentation :
  - o Il conviendrait de signaler dans le bassin hydrographique la présence de la fausse rivière (4,5 km Coulommiers-Mouroux), réserve de stockage d'eau (masse d'eau), qui a une importance cruciale pour la maîtrise des crues.
  - o De même, « la branche alimentaire » parallèle au Grand Morin, mérite d'être signalée dans le cadre d'un aménagement éventuel.
  - o L'accent pourrait être mis sur le PPRI, instrument de la gestion de nos sols, important à Boissy.
  - o Il faut mentionner l'IRSTREA dont le siège est à Boissy, avec son bassin expérimental de l'Orgeval (200 km<sup>2</sup>) sur la rive droite du Grand Morin, qui effectue depuis 50 ans des relevés hydrographiques, pluviométriques, utilisation des sols, etc... utiles pour le reste du territoire.
- Sur le PAGD
  - o Orientation 10 : rétablir la continuité écologique, disposition 35 : suivre et faire partager les retours d'expériences RETEX sur le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau : compte tenu des enjeux importants liés à la mise en œuvre de cette orientation, préciser et expliciter dans le document la mise en œuvre du suivi et du partage des RETEX sur le rétablissement des continuités écologiques car les dispositions 31 , 32, 33, 34, en dépendent.
  - o *Effectuer un lien entre les dispositions 31 à 35 et les dispositions 55 à 60, qui sont antinomiques.*

*(Sur un plan plus global, il s'agit d'un dossier très complexe (la preuve : 10 ans se sont écoulés entre la délimitation du périmètre et la validation en janvier 2014). Quelques élus et spécialistes ont suivi les travaux. Nombre d'élus ont une méconnaissance du SAGE (notamment dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux). Il me semble qu'une action d'information dans toutes les communes avec des relais locaux s'impose, avant le lancement de l'enquête auprès du « grand » public.*

*Aussi, une présentation succincte, même tardive, auprès de notre commune me paraîtrait intéressante, en sortant notamment de l'abstraction et en montrant aux élus les incidences directes dans leur gestion : comme la prise en compte des orientations du SAGE dans l'élaboration ou révision des PLU, ravinement, écoulement des eaux pluviales, gestion des ouvrages, érosions des berges, bassins à sec, zones enherbées, prise en compte des ouvrages publics (et privés), etc...).*

## **Finances**

**2014/090**

### **CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE**

Suite au départ à la retraite de madame Martine LECONTE, adjoint technique en charge de l'entretien de l'école primaire de la Mare Garenne, de la salle des fêtes et de la salle René Pierrelée, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lui offrir un bon d'achat de 100 €.**

**2014/091**

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DE DIVERS PROJETS**

Monsieur BEDEL expose que la municipalité envisage différents projets dans le cadre de travaux liés à l'insertion professionnelle :

- réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer en passerelle piétonne
- fabrication et pose d'un hôtel à hirondelles
- remise en peinture de rambardes de ponts
- réfection du lavoir Champbreton

Le Conseil Général prendra en charge tous les frais liés à la main d'œuvre.

Pour le projet de réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer en passerelle piétonne, les fournitures seront prises en charge, pour moitié, par les communes de Boissy-le-Châtel et de Chailly en Brie. L'organisme « Initiatives 77 » gèrera le suivi du chantier avec un chef de chantier et 6 à 8 ouvriers. Ce personnel est en insertion professionnelle ; après 2 ans d'expérience, ils peuvent trouver un emploi dans le bâtiment.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND CONNAISSANCE :**
  - des devis relatifs à la réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer en passerelle piétonne pour un montant de 20 715,72 € T.T.C. par commune ;
  - du devis relatif à la fabrication et la pose d'un hôtel à hirondelles pour un montant de 2 635 € T.T.C. ; financé à hauteur de 80 % par le Conseil Général soit 2 108 € et 20 % par la commune, soit 527 €.
  - du devis relatif à la remise en peinture de rambardes de pont pour un montant de 420,96 € T.T.C. ;
  - du devis relatif à la réfection du lavoir de Champbreton pour un montant de 2 666,48 € T.T.C. ;
- **DECIDE** la réalisation de ces travaux ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la réalisation de ces travaux ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à engager les démarches auprès de Monsieur le Président du Conseil Général et à signer tout acte relatif à cette affaire.

### **COMPTES-RENDUS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

19 juin	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est à Choisy en Brie (Daniel BEDEL)
20 juin	Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Boissy/Chauffry (S.I.A.E.P.) (Guy DHORBAIT, Jean-Michel WETZEL, Dominique SOARES, José RUIZ)
23 juin	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères (Guy DHORBAIT a donné pouvoir à Joseph ALLEBE, Céline BERTHELIN a donné pouvoir à Patrick FRERE)
26 juin	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) (Guy DHORBAIT, Geneviève CAIN, Jean-Michel WETZEL)
26 juin	Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne à Melun (Daniel BEDEL)
30 juin	Communauté de Communes du Pays de Coulommiers (Guy DHORBAIT, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Céline BERTHELIN a donné pouvoir à Guy DHORBAIT)

- 30 juin Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'aménagement et l'entretien du Bassin du Grand Morin (Daniel BEDEL et Pascal ROUVIERE)
- 3 juillet Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues à Presles en Brie (Daniel BEDEL)

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Par Céline BERTHELIN** (questions écrites remises à monsieur Guy DHORBAIT et lues en conseil)

- Le site internet est disponible depuis le 16 juin. Un grand merci à Elisabeth ROUSSEAU pour son travail.
- Nous avons une nouvelle correspondante au Pays Briard à Boissy : Alexandra NAVARRO.
- Un grand merci au service environnement pour l'entretien et le fleurissement de la commune.
- La prochaine lettre de Boissy est prévue pour septembre.

**Par Daniel BEDEL**

Point sur les travaux :

- Installation de la fibre optique par Seine-et-Marne Numérique avec mise en place de 3 fourreaux pour les câbles (bande rouge) sur l'avenue Charles de Gaulle et une partie de la rue de Rebais. Cette bande rouge sera recouverte de bitume après avoir décapé l'enrobé sur une largeur d'une trentaine de centimètres (sur toute la longueur de la bande).
- Concernant ERDF, les travaux sont commencés ; il s'agit du renforcement et de l'enfouissement du réseau moyenne tension depuis la source à Coulommiers jusqu'à Rebais ; des transformateurs pourront être changés ou renforcés.
- Le busage du fossé rue de Rebais est presque terminé et en ce moment le busage du fossé avenue Charles de Gaulle (au niveau de la rue de la Cave) est en cours de réalisation.

**Par Chantal CANALE**

- Je remercie la commission des animations qui avait très bien préparé « le pot de l'amitié » qui clôturait la petite fête organisée à l'occasion de la remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup> la rentrée prochaine.
- Je voulais vous informer que nous rencontrons des gros problèmes pour accueillir tous les enfants au centre de loisirs. Du fait des nouveaux rythmes scolaires, beaucoup de parents ont certainement recommencé à travailler le mercredi et le centre de loisirs est saturé. Nous avons l'agrément pour 63 enfants et ne pouvons en accueillir une centaine.

**Par Dominique SOARES**

Réunion de la commission jeune demain soir.

**Par José RUIZ**

Concernant l'interconnexion à la station de Coulommiers :

Le marché qui a été signé a pour but de :

- Raccorder les effluents de la commune de Boissy-le-Châtel à la station d'épuration de Coulommiers/Mouroux.
- Créer une canalisation pour l'alimentation future des communes de Boissy-le-Châtel et Chauffry par la future usine d'eau potable de Coulommiers.

Il est découpé en deux lots :

Lot n°1 : Génie Civil et Equipements

- Création d'un poste de refoulement ;
- Création d'un bassin d'orage de 200 m<sup>3</sup> ;
- le raccordement des nouveaux ouvrages aux réseaux ;
- la démolition des ouvrages de la station actuelle ;
- l'aménagement paysager

Lot n° 2 : canalisations

- Fourniture et pose de 1720 ml de canalisation de refoulement de diamètre 150 mm pour le raccordement des eaux usées de Boissy-le-Châtel au réseau communal de Coulommiers/Mouroux ;
- Fourniture et la pose de 1 200 ml de canalisation d'eau potable en tranchée commune avec l'assainissement pour la future interconnexion AEP entre le SIAEP de Boissy-le-Châtel et Chauffry et la commune de Coulommiers ;
- Le remplacement de la canalisation de rejet de la station actuelle.

Monsieur BEDEL précise que l'on profite de la tranchée d'interconnexion pour enfouir à la fois le réseau d'eau potable (S.I.A.E.P.) et le réseau assainissement.

#### **Par Muriel CHEVRIER-GAVARD**

- Au lieu d'avoir des réunions au coup par coup, on ne pourrait pas avoir un plan qui prévoit toutes les réunions ? Je déplore le manque d'informations et de communication lors des commissions communales.
- J'ai constaté qu'un défrichement s'opérait derrière chez moi à Speuse (entre le Moulin de Boissy la dernière habitation rue des Avenelles) alors que l'on est dans une zone boisée protégée.  
*Réponse de Guy DHORBAIT : j'enverrai le policier municipal pour constater ce qui se passe réellement et certains élus iront voir également.*
- J'aimerais que les trous qui se sont formés dans ma rue, rue des Tilleuls, soient rebouchés.
- Je souhaiterais qu'une visite des vannages soit organisée et surtout j'aimerais voir la convention qui a été prise avec l'usine Cascades concernant le vannage.

#### **Par Alain FONTAINE**

- Je réponds aux accusations qui m'ont été faites en début de séance. Je réfute de tels propos, ce sont des accusations sans fondement, des « on dit » ; ce genre de langage ne fait pas partie de mon vocabulaire. Je condamne de telles méthodes et demande que ma réponse figure sur le compte rendu.
- Souhaite qu'une visite de tous les locaux appartenant à la commune ainsi que les vannages de Cascade soit organisée pour tous les élus.

#### **Par Roger BOUCHEZ**

Lors du dernier conseil, il a été évoqué un manque de personnel au service périscolaire compte tenu des longs arrêts maladie, alors qu'un agent titulaire est maintenu hors des services alors que la justice a tranché et a innocenté la personne.

#### **Par Claudine BACQUE**

Je rejoins la demande de M. Fontaine de visiter tous les bâtiments communaux.

#### **Par Denis SARAZIN-CHARPENTIER**

- Par délibération du 5 juin 2014 (2014/068), la commune a pris possession d'immeubles sans maître. A l'étude des parcelles que monsieur le maire a fait voter, j'ai découvert que la parcelle section « AM 218 » contenance 84 ca, correspondait au « cimetière Pessonneaux » rue des Carrières. Lorsque j'ai demandé quelle serait la destination et l'utilisation de ces terrains récupérés par la commune, il ne m'a rien été répondu.  
Dans ce cimetière sont inhumés plusieurs membres de la famille Pessonneaux, famille de marchands et de militaires, notamment André Barbe Pessonneaux (1793-1877), chef de bataillon au 53<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, officier de la Légion d'honneur.

Ce site fait partie du patrimoine communal qu'il faut sauvegarder. Il faut faire en sorte qu'il soit réhabilité et mis en valeur par la commune.

#### **Par Marie-Thérèse COILLOT**

Je regrette qu'une journée du patrimoine ne soit pas organisée à Boissy-le-Châtel.

#### **Par Geneviève CAIN**

- Je remercie mes collègues pour l'aide apportée à la fête de la musique pour le lâcher de ballons et le rangement des tables et des bancs, notamment : messieurs Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL, Jean-Michel WETZEL, Dominique SOARES, Alain LETOLLE, Pascal ROUVIERE et mesdames Chantal CANALE, Brigitte VALLEE, Catherine HENDRICKX, Sandrine BLANCHARD et Claudine BACQUE.  
2 ballons sont revenus en mairie.
- Lundi 30 juin, 3 personnes du Conseil Général sont venues visiter Boissy pour le concours des villes et villages fleuris. Ils ont trouvé astucieux le décor de nos massifs, très fleuris, propres et les pelouses soignées.

- Je vous rappelle la retraite aux flambeaux avec notre feu d'artifice dimanche 13 juillet ainsi que le défilé du 14 juillet suivi du repas champêtre.
- 27 août 2014 : cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Boissy avec inauguration de la place du 27 Août.

La séance est levée à 21 h 30  
A Boissy-le-Châtel, le 8 juillet 2014

Le maire,

Guy DHORBAIT